

*Accords fiscaux—Loi***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT**

LA DEMANDE D'AJOURNEMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le Président:** A l'ordre. La présidence avait exprimé son intention de se prononcer le plus tôt possible sur la demande que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a présentée aux termes de l'article 29 du Règlement. Elle a examiné les précédents, les modifications qui ont été apportées à cette disposition du Règlement de même que les observations formulées à ce sujet. Je suis arrivé à la conclusion que la demande satisfait aux exigences de l'article 29 du Règlement. Puisque c'est la Chambre qui doit finalement décider, permet-on au député de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de l'étude d'une affaire déterminée et importante?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** La permission est donc accordée. Le débat est fixé à 15 heures aujourd'hui.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ**

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. le Président:** Questions ou observations sur le discours du député de Hamilton Mountain (M. Deans)? Débat.

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots du projet de loi C-96, qui en est maintenant à la troisième et dernière lecture. Il est évident que la majorité gouvernementale veillera à ce que le projet soit adopté en troisième lecture et devienne loi.

Je voudrais vous parler d'un exemple bien concret des effets que cette mesure législative aura sur ma province, Terre-Neuve. Selon la formule qui y est proposée, il y aura en 1986-1987 une réduction de 7.3 millions de dollars. Par la suite, les réductions seront les suivantes : 15.5 millions en 1987-1988, 24.8 millions en 1988-1989, 35 millions en 1989-1990, 46.3 millions en 1990-1991 et enfin 58.9 millions en 1991-1992. Au cours de cette brève période allant de 1990 à 1991, le trésor provincial de Terre-Neuve sera privé de 187.7 millions.

Or, Terre-Neuve est une province qui n'a même pas les moyens d'installer le service d'adduction d'eau dans des localités où, d'après les relevés bactériologiques du ministère de la

santé, l'eau des puits est contaminée et impropre à la consommation humaine. Je suis renversé de voir que le gouvernement provincial n'a soulevé aucune objection sérieuse contre ces compressions. Ce n'est pas la population ou la province de Terre-Neuve qui doit signifier son opposition, mais le gouvernement, et je trouve étrange qu'un gouvernement comme celui de Terre-Neuve, le premier ministre et les membres de son Cabinet en tête, ne se soit pas opposé à ce projet qui le privera de 187.7 millions entre le 31 mars 1986 et le 31 mars 1991. Cette pauvre province qui crève de faim ne peut se permettre la même chose que les autres provinces, car elle n'a aucune marge de manoeuvre. Pourtant, le gouvernement ne s'élève pas contre ces compressions.

A mon avis, nous avons là un parfait exemple, un exemple flagrant de ce que peut donner la politique. Notre régime est tel, au Canada, que, lorsque des partis de même allégeance sont au pouvoir aux échelons provincial et fédéral, le gouvernement provincial hésite parfois à s'insurger contre une politique qu'il devrait normalement réprouver.

J'ai pris la peine de me procurer un exemplaire du Livre vert du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador intitulé : *Health Care System Expenditures and Funding*, publié en janvier 1986. Il est fait allusion à ce livre vert dans une déclaration que le gouvernement du Manitoba a faite en juin 1986 et qui a été présentée aux députés hier. Cette déclaration, qui s'intitule «Remettre de l'ordre dans nos priorités», fait donc allusion au Livre vert de Terre-Neuve dont j'ai un exemplaire.

Le gouvernement du Manitoba signale que, dans ce document de janvier 1986, le gouvernement de Terre-Neuve se dit placé devant trois possibilités à cause de ce projet de loi. La première est la privatisation, avec cotisations, frais aux usagers et surfacturation. La deuxième est de comprimer les dépenses et de réduire les services. La troisième est de recourir au déficit systématique et d'augmenter la charge fiscale. Comme on le dit dans le Livre vert, aucune de ces perspectives n'est particulièrement séduisante.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a publié ce document en janvier 1986, en prévision du projet dont la Chambre est actuellement saisie. Je tiens à préciser que le gouvernement fédéral ne réduit pas, par ce projet, le financement des services de santé et d'enseignement supérieur, car il s'agit là de domaines que la constitution fait relever des provinces.

Dans notre régime, le gouvernement fédéral verse des fonds aux provinces pour qu'elles puissent assurer des services qui, censément, sont égaux dans tout le Canada. Les députés n'ignorent pas que cet argent est versé globalement. Le gouvernement fédéral destine ce financement à l'enseignement supérieur et aux services de santé et il calcule le montant de son chèque d'après une formule qui tient compte des besoins, mais rien ne garantit que l'argent servira effectivement à l'enseignement ou aux autres fins auxquelles il est destiné.

Nous nous préoccupons des difficultés que cette initiative peut poser pour l'ensemble du budget des provinces. Si Terre-Neuve veut récupérer ses 187.7 millions, il faudra que les Terre-Neuviens se soumettent aux mesures du gouvernement provincial, qui devra augmenter les impôts ou encore faire payer les usagers des services hospitaliers. Cela signifie bien sûr qu'elles feront payer les lits d'hôpitaux comme elles l'ont